



NOUVEAU REFUS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL : STÉPHANE NE SERA PAS LICENCIÉ

Le 5 février 2026, le ministère du Travail a infligé un nouveau revers à la société Schindler dans le contentieux au long cours qui oppose depuis plus de dix ans l'entreprise à la CGT Schindler et à Stéphane Gameroff, l'un de ses militants.

La société Schindler aura tout tenté pour obtenir le licenciement de Stéphane, en tordant à la fois les faits, les accords d'entreprise et les décisions de justice. Le personnel de direction et des ressources humaines a beau avoir été largement renouvelé ces dernières années, une chose n'a pas changé : l'hostilité persistante de l'entreprise à l'encontre de Stéphane et, plus largement, de la CGT Schindler. **Dix ans de procédures, c'est un véritable acharnement.**

Stéphane fait partie de ces centaines de militant-e-s de la CGT qui subissent discriminations et représailles. Comme nous le rappelions déjà dans [notre motion de soutien à Sophie Binet](#), la politique anti-CGT au sein de l'entreprise Schindler est ancienne et profondément ancrée.

Cette politique, qui cible principalement la CGT, vise avant tout à faire peur aux salarié-e-s et à les empêcher de prendre conscience de leur force collective et de s'organiser.

Le Défenseur des droits, dans son Baromètre 2019, aboutissait à cette conclusion : « Ainsi, pour la population active comme pour les personnes syndiquées, la peur des représailles est la première cause explicative du non-investissement des salariés dans l'activité syndicale ».

La CGT Schindler s'engage à participer aux initiatives devant permettre de construire une véritable réaction collective, unitaire et nationale aux représailles et à la répression antisyndicales.

CONTACT :

Adrien Pettré

Délégué syndical central

☎ 06 89 09 21 84

✉ adriencgtschindler@gmail.com

Stéphane Gameroff

Délégué syndical Île-de-France

☎ 06 89 09 21 84

✉ stephane.gameroff@gmail.com

Les différentes décisions concernant ce dossier sont accessibles sur le site cgt-schindler.org :

- [Cour d'appel de Versailles - arrêt du 26 janvier 2023](#)
- [Cour administrative d'appel de Versailles - arrêt du 26 janvier 2023](#)
- [Conseil d'État - arrêt du 24 octobre 2024](#)

Syndicat CGT Schindler

☎ 07 83 93 68 70

✉ mail@cgt-schindler.org

📍 C/O Union locale CGT
9, avenue Galilée - 92350 Le Plessis-Robinson